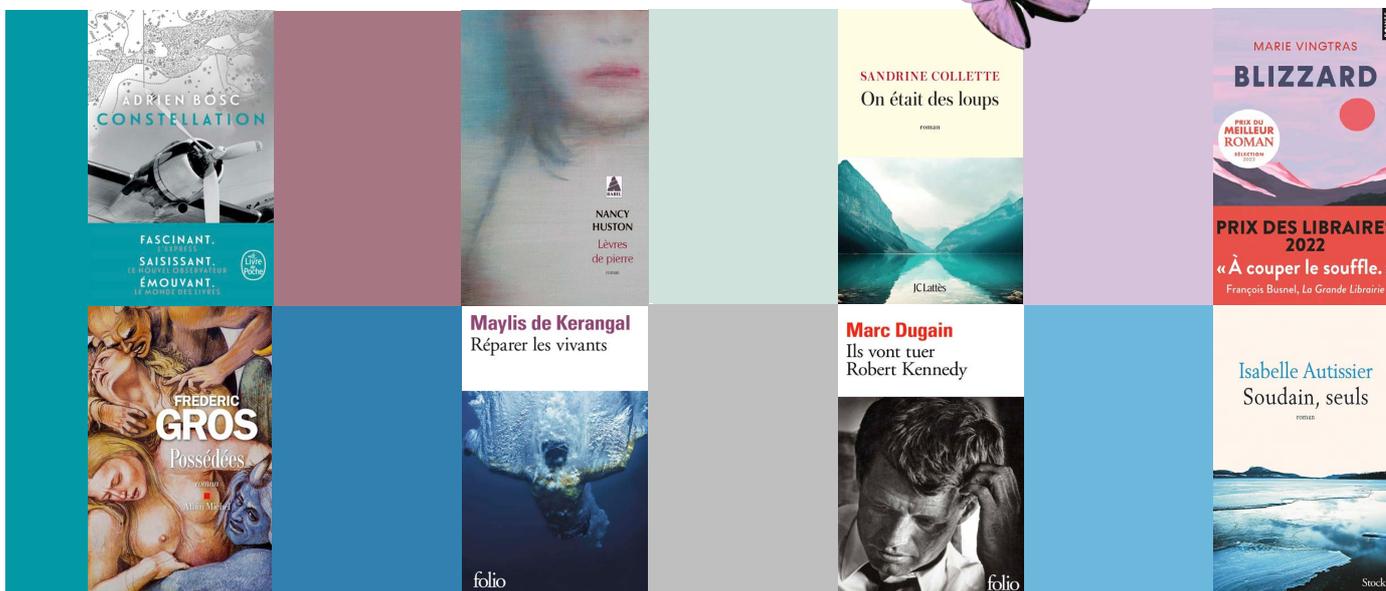


Prix littéraire « *Esprits libres* »



Dix ans déjà



Le prix littéraire « Esprits libres » se déroule depuis 2014 au Centre pénitentiaire sud-francilien (CPSF) de Réau. Il a été créé à l'initiative de la **Section des étudiants empêchés d'Université Paris Cité** (anciennement Université Paris-Diderot - Paris 7).

Le Prix « Esprits libres » est une aventure collective : dès sa création, il a été soutenu par la **Fondation Université Paris Cité**, puis, à partir de 2016, s'y est associé le **Département et la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne**, en partenariat avec le Centre Pénitentiaire Sud-Francilien de Réau (CPSF), où le Prix est mis en œuvre dans le cadre des activités promues par le **Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-et-Marne (SPIP 77)**.

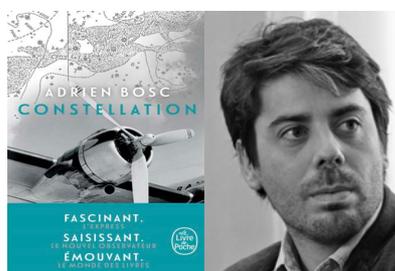
Délivré par un jury composé aussi bien d'hommes que de femmes, le Prix « Esprits libres » a été attribué en :

2014



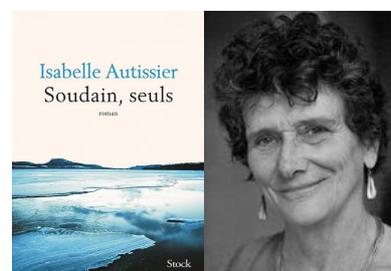
Maylis de Kerangal pour
Réparer les vivants
(Verticales, 2014)

2015



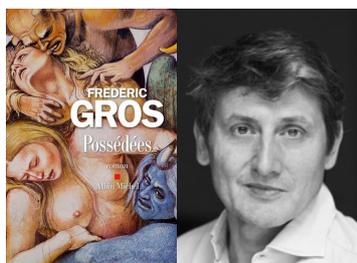
Adrien Bosc pour
Constellation
(Stock, 2014)

2016



Isabelle Autissier pour
Soudain, seuls
(Stock, 2015)

2017



Frédéric Gros pour
Possédées
(Albin Michel, 2016)

2018



Marc Dugain pour
Ils vont tuer Robert Kennedy
(Gallimard, 2017)

2019



Nancy Huston pour
Lèvres de pierre
(Actes Sud, 2018)

2022



Marie Vingtras pour
Blizzard
(L'Olivier, 2021)

2023



Sandrine Collette pour
On était des loups
(JC Lattès, 2022)

Le Prix n'a pas pu avoir lieu en 2020 et en 2021 en raison du Covid.



Les membres fondateurs

La Fondation
Université Paris Cité
et la Section des
Étudiants empêchés

La Section des Étudiants Empêchés (SEE), fondée en 1974, dispense un enseignement universitaire en prison, répondant ainsi à la demande des personnes détenues que leur soit reconnu le droit de poursuivre des études. Cet enseignement commence par la préparation au Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), mention Lettres (A), l'équivalent universitaire du baccalauréat général, et se poursuit avec le Diplôme d'université (DU) « Formation aux Humanités : Lettres et Sciences Humaines ». La SEE propose aussi, de longue date, des activités culturelles : des cycles de conférences autour du thème de la citoyenneté (jusqu'en 2020) et donc, depuis 2014, le Prix littéraire « Esprits libres », dont le nom a été choisi par les premiers jurés qui y ont participé. Toutes les actions menées par la SEE procurent aux prisonniers des ressources en vue de leur réinsertion, notamment en leur permettant d'envisager leur vie future avec le recul critique et la mise en perspective que prodigue la fréquentation de la littérature, des langues, des sciences humaines et sociales. Elles s'inscrivent dans l'esprit qui a présidé à la création, en 1970, de l'université Paris 7, aujourd'hui intégrée dans **Université Paris Cité** : l'engagement par la réflexion et le savoir dans la vie de la cité. Cet engagement se traduit par le fait que toutes les activités, qu'il s'agisse des cours ou des séances du Prix « Esprits libres », se déroulent en présence des enseignants de l'université, qui ne conçoivent pas de ne pas se déplacer eux-mêmes en prison et de déléguer à quiconque leurs missions.

La Fondation Université Paris Cité est l'organisme qui pilote le Prix dans la gestion du projet. La Fondation est le point de jonction et l'intermédiaire entre tous les intervenants; elle élabore les supports de communication et produit le trophée du lauréat. Plus généralement, la Fondation soutient les projets de son université fondatrice en matière d'enseignement et de recherche : son rôle est de favoriser les échanges entre les mondes académiques et socio-économique afin d'innover dans les domaines de la santé et des sciences et de promouvoir la culture et les droits et responsabilités de chacun.



Les intervenants

La sélection des ouvrages proposés, la préparation et l'animation des séances de travail sont assurées par deux enseignants de l'UFR Lettres, Arts, Cinéma (LAC) d'Université Paris Cité : Valérie Guiraudon, professeur agrégé, et Régis Salado, maître de conférences. Ils sont accompagnés par deux membres du Département et de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne : Karen Letourneau, responsable de la politique documentaire, et Valérie Petit, responsable du développement culturel.

Le rôle des intervenants qui accompagnent le travail du jury est principalement de deux ordres : rôle d'animation des discussions, qui consiste à s'assurer que chacun des membres du jury aura pris la parole au cours de la séance et aura ainsi pu exprimer une opinion sur l'ouvrage discuté - et rôle d'orientation et d'incitation pour favoriser une lecture active, libre, personnelle, mais aussi « partageable ». Il s'agit d'accompagner les membres du jury dans le travail de « mise en forme » de leur lecture, de formulation et d'argumentation, afin de créer un cadre propice aux échanges. Tout en veillant à ne pas prendre parti pour tel ou tel ouvrage, les quatre intervenants s'efforcent de valoriser les titres retenus en montrant l'intérêt qu'ils présentent, ce qui est également une façon de justifier qu'ils aient été sélectionnés.

Pour les intervenants, un important travail de préparation est requis avant chaque séance, qui consiste non seulement à lire et relire les ouvrages retenus et à préparer des notes pour nourrir la discussion, mais aussi à choisir un ou plusieurs articles critiques susceptibles d'enrichir encore l'expérience personnelle de lecture de l'ouvrage. Ces documents sont remis à la fin de la séance afin de ne pas influencer la lecture des jurés. Ils peuvent également être sollicités par les jurés pour des recherches ultérieures à la séance quand des questionnements précis ont surgi lors des échanges.



L'engagement de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Depuis 2016, la Médiathèque Départementale de Seine-et-Marne participe activement au Prix « Esprits Libres » auquel elle est particulièrement attachée à maints égards.

Les deux bibliothécaires investies sur ce projet, Valérie Petit et Karen Letourneau, sont impliquées en amont par la pré-sélection des livres qui seront donnés à lire aux détenus. Par un travail de défrichage, de recherches, d'échanges, elles proposent, réagissent, critiquent les ouvrages lors de lectures partagées avec les autres intervenants. Ce travail de recherche est complémentaire de celui des enseignants d'Université Paris Cité : leurs deux cultures professionnelles s'enrichissent mutuellement. L'expertise des deux bibliothécaires consiste en une connaissance fine de la littérature contemporaine, des courants éditoriaux actuels, des appétences des lecteurs d'aujourd'hui. Ces deux approches conjointes aboutissent à une sélection finale riche et exigeante.

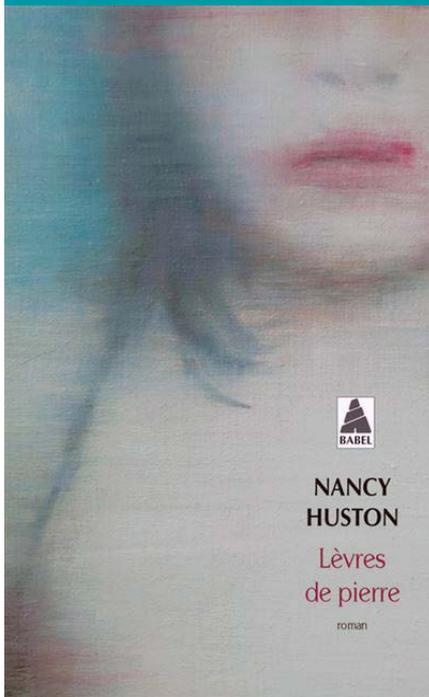
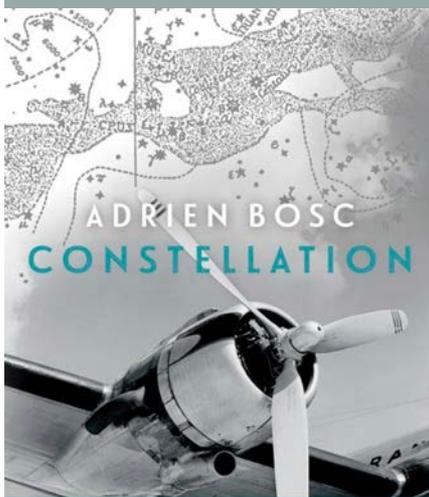
Les bibliothécaires départementales assistent également à toutes les séances du Prix. Cette participation est un moment attendu et important : l'investissement des jurés et les discussions animées offrent une plongée stimulante dans la création littéraire d'aujourd'hui. Ainsi ce prix répond-il à une des missions de la politique de lecture publique du Département de Seine-et-Marne : la découverte des auteurs et autrices contemporains.

En outre, le Département prend en charge financièrement et logistiquement l'achat des ouvrages sélectionnés. Chaque ouvrage est offert aux membres du jury : ils leur appartiennent et laissent une trace du voyage littéraire qu'ils ont parcouru. Cela autorise également les jurés à manipuler leurs livres, à les parapher s'ils le souhaitent, à en corner les pages, et donc à travailler physiquement sur le texte, à se l'approprier intimement, ce qui est essentiel dans le travail qui leur est demandé.

Enfin un exemplaire de chaque livre est donné aux bibliothèques du CPSF de Réau : ainsi, même les personnes détenues ne participant pas au Prix peuvent lire les ouvrages sélectionnés et faire écho à ce projet. Le lien avec les bibliothèques du CPSF est une volonté très forte affirmée dès le commencement de ce partenariat. Les auxiliaires qui gèrent les bibliothèques sont d'ailleurs incités, si cela leur est possible, à faire partie du jury afin de pouvoir communiquer avec les lecteurs de leurs bibliothèques et afin de valoriser auprès d'eux le Prix « Esprits libres », de telle sorte que celui-ci puisse rayonner et vivre au-delà des membres du jury. Le Prix crée donc une synergie avec les bibliothèques de la prison et peut susciter d'autres projets (des rencontres avec des auteurs ou des lectures), ce qui lui donne tout son sens.



Calendrier & organisation



NANCY
HUSTON

Lèvres
de pierre

roman

Le Prix « Esprits libres » se déroule sur huit séances, qui ont lieu le vendredi après-midi de février à juin, à raison d'une séance tous les quinze jours environ. Il s'agit d'instaurer un rythme régulier propice à la structuration du groupe et à même de garantir un traitement équitable de tous les ouvrages sélectionnés. Ce calendrier est exigeant : il demande aux jurés un effort continu pendant cinq mois - un véritable engagement.

La première séance est une rencontre entre les personnes détenues désireuses de participer au prix et l'équipe des intervenants. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion liminaire qu'est constitué le jury, en toute connaissance de cause quant à l'investissement que représente la participation au Prix « Esprits libres ». Lors de ce premier temps d'échange, les intervenants exposent la règle du jeu en insistant sur les exigences de l'activité : il s'agira pour tous les jurés de lire chaque livre avec attention, de telle sorte qu'ils puissent en proposer un compte rendu oral, présentation qui pourra s'appuyer sur des notes, voire sur un texte écrit. Ce « tour de table » amènera chaque membre du jury à prendre la parole synthétiquement pour faire part de sa lecture de l'ouvrage, avant que ne s'engage la discussion entre les jurés, avec le concours des intervenants.

Le premier ouvrage à lire est remis à l'issue de la réunion inaugurale, le deuxième sera donné à la fin de la première séance de travail, et ainsi de suite pour les six séances consacrées à chacun des ouvrages en lice, afin que les membres du jury découvrent au fur et à mesure les différents titres sélectionnés.

La huitième et dernière séance est consacrée à la délibération, présidée par le lauréat ou la lauréate de l'édition précédente. Pour la délibération, un membre du jury, chacun sur le livre de son choix, fait la synthèse de ce qui a été formulé collectivement lors de la séance consacrée à cet ouvrage. Après ce rappel préalable, qui est également une façon d'informer le président du jury de la teneur des échanges ayant eu lieu dans le groupe, le débat s'engage, animé par le président ou la présidente du jury. On passe ensuite au vote à bulletins secrets et à plusieurs tours (d'abord plurinominaux, puis, *in fine*, uninominal) jusqu'à ce qu'une majorité absolue se dégage en faveur d'un des ouvrages.

La cérémonie de remise du Prix « Esprits libres » au lauréat ou à la lauréate, qui a lieu en juillet ou en septembre, en présence des instances dirigeantes d'Université Paris Cité, de la Fondation Université Paris Cité, du CPSF de Réau et du SPIP 77, est pour les jurés un moment appréciable de rencontres - et de reconnaissance du travail accompli.

Il convient de noter qu'à une exception près (un problème d'agenda), jamais les auteurs et les autrices ne nous ont fait défaut ni pour la remise du Prix, ni pour la délibération l'année suivante. Tous nous ont dit la valeur qu'ils attachaient à ce prix et l'émotion qu'ils avaient ressentie à avoir été choisis par ces lecteurs attentifs.

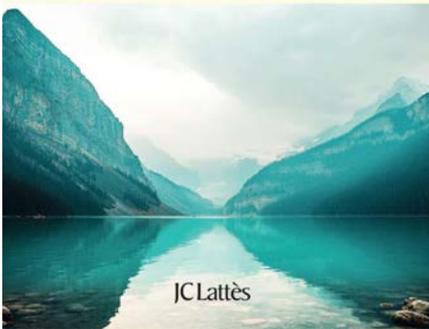


Le jury

SANDRINE COLLETTE

On était des loups

roman



Maylis de Kerangal

Réparer les vivants



Le jury est composé d'une dizaine de personnes, chiffre qui peut évoluer au cours du temps en fonction des arrivées, des libérations, des transferts ou des obligations auxquelles sont soumises les personnes sous main de justice : ce sont les aléas de toute activité en détention. Le jury est constitué, sous le contrôle de l'Administration pénitentiaire, à la suite d'une campagne d'information menée par le SPIP, singulièrement par Anne-Laure Réveillard, coordinatrice culturelle missionnée par la Fédération Léo Lagrange au sein du SPIP de Réau.

La spécificité du jury du Prix « Esprits libres » réside dans le fait, exceptionnel en prison, qu'il est composé d'hommes et de femmes, quand bien même la parité souhaitée dans la composition du jury demeure difficile à atteindre (les femmes représentent moins de 4 % des personnes détenues en France). Le protocole du Prix permet d'instaurer, au sein de l'espace de la détention, un lieu de liberté et de sociabilité où chacun est amené à s'exprimer en tant que subjectivité et à dialoguer avec les autres. La proximité entre des hommes et des femmes, réunis autour d'un livre, facilite cette sociabilité, dans la mesure où la stricte séparation des genres est la règle en prison : la mixité, fût-ce temporairement, recrée les conditions d'une vie sociale « normale ».

Les jurés doivent bien évidemment avoir le goût de la lecture. Si certains font preuve d'emblée d'une vaste culture livresque, tout lecteur de bonne volonté peut trouver sa place au sein du jury « Esprits libres », exercer librement son jugement sur les livres sélectionnés, et développer au fil des lectures une véritable expertise dont témoignent la profondeur et la finesse des analyses mises en partage lors des séances.

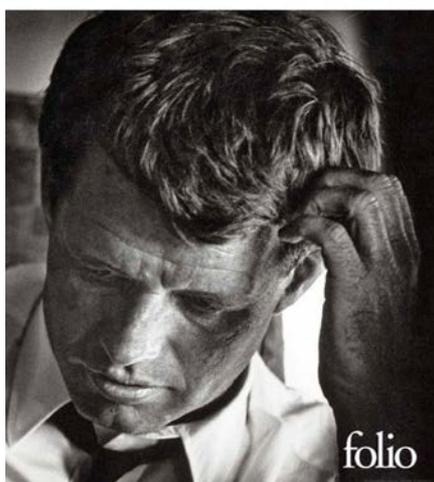


La sélection



Marc Dugain

Ils vont tuer
Robert Kennedy



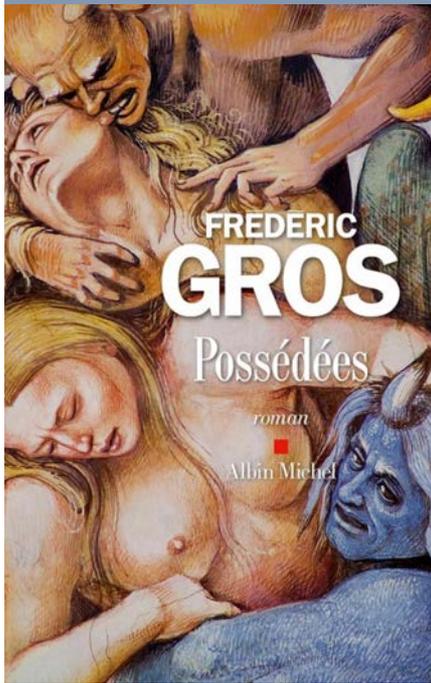
Le choix des ouvrages en lice pour le Prix « Esprits libres » est une étape importante du travail des intervenants. En effet, il nécessite la lecture d'un grand nombre de livres, et des échanges sur les lectures faites, en un temps relativement bref (entre la volumineuse rentrée littéraire de septembre et celle, plus réduite, de janvier-février). Il faut lire environ 25 ouvrages pour constituer la liste de six titres proposés au jury. Le choix effectué est certes libre et subjectif ; toutefois il doit respecter un certain nombre de critères.

Les ouvrages doivent avoir paru entre le mois de juillet et le mois de février de l'année universitaire en cours, appartenir à la littérature francophone et relever du genre romanesque, lequel s'est considérablement diversifié, après avoir progressivement colonisé, depuis sa création, tous les genres littéraires - mais aussi d'autres domaines artistiques : ainsi avons-nous sélectionné en 2022 un « roman graphique ». De ce fait, les frontières du roman deviennent poreuses : l'autobiographie, la biographie, le témoignage, le journal, la relation de voyage, toutes les formes de récits revendiquent de plus en plus souvent leur appartenance à la communauté romanesque. Du reste, qu'importe le genre - ou le sous-genre -, pourvu qu'on ait un *texte*, c'est-à-dire un travail d'écriture qui relève de la littérature - et d'une littérature accessible à des non-spécialistes. C'est une évolution que nous avons pu mesurer depuis que le Prix a été créé, il y a dix ans - et dont nous tenons compte lors de la sélection, en essayant de faire découvrir aux jurés l'extension du domaine du roman.

Nous faisons aussi en sorte que les livres sélectionnés aient paru chez des éditeurs différents et qu'ils soient écrits aussi bien par des hommes que par des femmes (elles sont de plus en plus nombreuses).



Succès du Prix



Isabelle Autissier Soudain, seuls

roman



Stock

La réussite du Prix « Esprits libres » réside d'abord dans **la qualité du travail fourni par les jurés dans la durée**. Ce travail personnel, qui donne éventuellement lieu à la production de textes rédigés ou de notes, est mené avec un sérieux et un engagement remarquables. Il est primordial dans la qualité des échanges auxquels donne lieu chaque séance.

Un des apports du Prix est de « **faire entrer** » **concrètement la littérature francophone contemporaine en prison** et de permettre un contact direct entre les détenus et les écrivains, ces derniers ayant pu rencontrer les membres du jury et échanger avec eux à l'occasion de la délibération et de la remise du Prix. Cette ouverture vers l'extérieur, et singulièrement en direction du monde de la création, est précieuse pour les détenus, non seulement parce qu'elle « élargit l'horizon » (la formule revient souvent dans le propos des membres du jury), mais aussi parce que cette ouverture relie à une actualité - les deux rentrées littéraires - et donne la possibilité d'une participation au temps présent dont la détention offre rarement l'occasion. Quant aux lauréats et aux lauréates, tous nous ont fait part de l'importance toute particulière qu'avait à leurs yeux le Prix « Esprits libres ».

Si l'on se fonde sur ce que les membres du jury nous restituent eux-mêmes, la participation à cette activité a d'abord **un effet transformateur sur la perception de la détention**, transformation qui est liée à la durée et à la régularité des échanges autour des livres. La lecture, expérience nécessairement solitaire dans un premier temps, mais ensuite prolongée et partagée dans le cadre des séances de travail, « ouvre » l'horizon et permet de vivre autrement ce temps de la détention, éprouvé le plus souvent comme pauvre, répétitif et contraint. En tant qu'activité se déroulant sur plusieurs mois, le Prix joue aussi un rôle de formation des lecteurs que sont les jurés. S'ils ont tous *a priori* le goût de la lecture, ce goût s'approfondit, s'affine, se précise, se reconnaît lui-même et peut ainsi devenir, au fil des séances de travail, une véritable compétence - cela est sensible à la fois dans les prises de parole des membres du jury et dans les textes éventuellement produits. Pour les enseignants qui accompagnent ce processus, et bien qu'il ne s'agisse en rien d'une activité à but didactique, il y a une gratification particulière à observer ce développement et cet enrichissement des capacités de lecture et d'expression des membres du jury. Enfin, le fait que chaque année plusieurs participants souhaitent prolonger l'aventure des « Esprits libres » et intégrer le jury de la nouvelle édition constitue la meilleure preuve de la réussite d'une activité qui a su trouver sa place au CPSF de Réau depuis maintenant dix ans.



Les contacts

Valérie Guiraudon

Université Paris Cité, UFR LAC / SEE

valerie.guiraudon@wanadoo.fr

Karen Letourneau

Médiathèque 77

karen.letourneau@departement77.fr

Johanna Levy

Fondation Université Paris Cité

johanna.levy@u-paris.fr

Valérie Petit

Médiathèque 77

valerie.petit@departement77.fr

Anne-Laure Réveillard

Fédération Léo Lagrange / SPIP 77

anne-laure.reveillard@justice.fr

Régis Salado

Université Paris Cité, UFR LAC / SEE

regis.salado@gmail.com

